

**AVIS DE MISE EN CANDIDATURE À UN POSTE MISE À JOUR DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2026**

*Loi de 1996 sur les élections municipales (art.32)*

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** aux électeurs municipaux de la  
**Ville de Cochrane**

Que des candidatures dans la Ville de Cochrane peuvent être présentées pour les postes suivants :

**Maire (1) – Un (1) poste à pourvoir**  
**Conseillers (6) – Six (6) postes à pourvoir**

Les postes de conseillers scolaires suivants sont partagés avec les municipalités voisines :

- 1. Conseil scolaire public anglophone – District School Board North East – (1) Un poste de conseiller scolaire pour la zone F**
  - a. *La zone F comprend: Ville de Cochrane, Cochrane/Iroquois Falls, localité de Black River-Matheson – cantons de Mortimer, Pyne, St. John, Hanna, Stimson, Fox, Brower, Fournier, Ottaway, Kennedy, Clute, Calder, Blount et Leitch, Ville de Smooth Rock Falls, Fauquier-Strickland, Moonbeam, Kapuskasing, Smooth Rock Falls et district – cantons de Haggart et Nansen*
- 2. Conseil scolaire public francophone – Conseil Scolaire Public du Nord-East de l'Ontario – (1) Un poste de conseiller scolaire pour la zone F**
  - a. *La zone F comprend: Cochrane, Cochrane/Iroquois Falls / localité de Black River-Matheson*
- 3. Conseil scolaire catholique francophone – Conseil Scolaire Catholiques des Grand Rivières – (1) Un poste de conseiller scolaire pour la zone E**
  - a. *La zone E comprend: Black River-Matheson, Iroquois Falls, Cochrane, Cochrane/Iroquois Falls / localité de Black River-Matheson (éducation no 5640), Moosonee*

---

Les mises en candidature pour le poste de conseiller scolaire du conseil scolaire catholique anglophone – Northeastern Catholic District – zone C sont administrées par la greffière/directrice du scrutin de la Ville d'Iroquois Falls.

---

Les candidatures peuvent être présentées en remplissant et en déposant, au bureau de la greffière, le formulaire prescrit, accompagné des droits de dépôt exigés, soit 200,00 \$ pour le poste de maire et 100,00 \$ pour tous les autres postes. Les droits peuvent être acquittés en espèces, par chèque certifié, mandat-poste ou paiement électronique, si autorisé par la greffière.

La déclaration de candidature doit être signée par la personne candidate et peut être déposée en personne ou par un agent pendant les heures normales de bureau, du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 20 août 2026, et entre 9 h et 14 h le 21 août 2026 (jour de clôture des mises en candidature).

Dans l'éventualité où le nombre de candidatures certifiées est insuffisant pour pourvoir tous les postes, les mises en candidature seront rouvertes uniquement pour les postes vacants le mercredi 26 août 2026, entre 9 h et 14 h. Les candidatures additionnelles, le cas échéant, pourront être déposées au bureau de la greffière.

Avis est également donné aux électeurs que, si le nombre de candidatures certifiées dépasse le nombre de postes à pourvoir, conformément à l'article 40 de la Loi de 1996 sur les élections municipales, telle que modifiée, un avis contenant les renseignements relatifs à l'élection sera publié.

Fait ce 27<sup>e</sup> jour d'avril 2026



---

Cassandra Child, AOMC, Dipl.M.A.  
Greffière / Secrétaire au scrutin